

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

N°: 550-06-000026-113

N°: 550-06-000024-068

DATE: le 9 octobre 2018

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MICHEL DÉZIEL, J.C.S.

550-06-000026-113

DAVID BROWN

Demandeur

c.

LLOYD'S UNDERWRITERS

Défenderesses

550-06-000024-068

DAVID BROWN

Demandeur

c.

FRANÇOIS ROY

et

MARC JEMUS

et

B2B TRUST (désormais **B2B Banque**)

et

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC. (faisant également affaires sous **PLACEMENTS OPTIFONDS**)

Défendeurs

JUGEMENT

- [1] **LE TRIBUNAL** est saisi d'une Demande en approbation d'avis aux membres visant à les informer de deux ententes intervenues, d'une part, avec Placements Optifonds et, d'autre part, avec B2B Banque.
- [2] **VU** que l'avis est conforme aux exigences de l'article 590 du Code de procédure civil et qu'il informe adéquatement les membres du groupe.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la présente demande;

FIXE aux 29 et 30 octobre 2018, à 9 h 30, au Palais de justice de Gatineau, en salle 11, la présentation des demandes suivantes :

- Demande en approbation de la transaction intervenue avec B2B Banque ;
- Demande en approbation de la transaction intervenue avec Placements Optifonds;
- Demande en approbation des modalités de réclamations et pour désigner le gestionnaire des réclamations et;
- Demande en fixation des honoraires et déboursés des avocats de l'action collective.

APPROUVE le contenu de l'avis en français et en anglais à donner aux membres, pièce R-3 et R-4;

ORDONNE la distribution des avis, pièces R-3 et R-4, aux membres du groupe qui sont connus du Demandeur ou des avocats de l'action collective, et ce, par courriel ou par poste régulière à leur dernière adresse connue;

LE TOUT sans frais de justice.


MICHEL DÉZIEL, J.C.S.